



COMMUNE DE LE BOULAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017 COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 10 octobre 2017

Le 16 octobre deux mil dix-sept, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, maire.

Etaient présents : Mmes WERTHEIMER Stéphanie, BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique, OUDIN Muriel, RENARD Martine, M. BEGEY Stéphane, BRUNEAU Jean-Luc, GARET Christian, JOUANNEAU Jacky, MICHENEAU Christian, Stéphane PRIMAULT, QUID'BEUF Marc, TERCINET Fabrice

Absents excusés : M. GASCHET Jean-Pierre donne pouvoir à M. GARET Christian, M. ROUSSEAU Christophe donne pouvoir à M. QUID'BEUF Marc

Monsieur Stéphane BEGEY a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Rappel du prochain Conseil Municipal : Lundi 13 novembre 2017

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 6 JUILLET et du 31 AOUT 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 6 juillet et 31 août 2017.

Finances Budget assainissement : Réduction facture suite à fuite d'eau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la famille Abram a eu une fuite d'eau en 2015 et que la régularisation de la Nantaise des eaux a été faite dernièrement (consommation 71 m³ au lieu de 138 m³ facturés). Considérant ce fait, Il convient à la commune de diminuer la facture de solde 2015 de 67 m³. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à diminuer la facture de solde 2015 assainissement de la famille de 67 m³ et demande au Maire de faire le nécessaire pour le remboursement.

Finances Budget assainissement : Décision modificative n°2

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu la facture de l'agence de l'eau Loire Bretagne concernant la redevance pour la modernisation des réseaux et collecte 2016. La ligne budgétaire n'a pas été assez créditée. Il convient donc de prendre une décision modificative pour la créditer suffisamment et ainsi mandater la facture. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°2 comme suit :

Fonctionnement

Sens	Ligne	Désignation	Montant
D	6068	Autres matières et fournitures	-500,00 €
D	706129	Reversement pour modernisation des réseaux de collecte	500,00 €

Finances Budget communal : Décision modificative n°3

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la signature de la convention de partenariat financier avec l'Education Nationale pour le renouvellement de la classe mobile, il convient de prendre une décision modificative au budget communal pour ouvrir les crédits d'investissement nécessaires et la subvention accordée. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°3 comme suit :

Fonctionnement

Sens		Ligne	Désignation	Montant
D		615232	Réseaux	5 000,00 €
D		6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €
D		023	Virement à la section d'investissement	6 000,00 €

Investissement

Sens	Opération	Ligne	Désignation	Montant
R		021	Virement de la section fonctionnement	5 000,00 €
R		1318	Subvention Education Nationale	2 381,00 €
D	195	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €

Finances Budget communal : Tarif Encart publicitaire 2018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, l'an passé, a été décidée par le conseil municipal la possibilité d'insérer des encarts publicitaires dans les bulletins municipaux. Le tarif pour l'année 2017 est de 50 € pour les 3 publications de l'année. Madame le Maire informe le conseil que seul 6 encarts sur 8 ont été réservés pour l'année 2017. Madame le Maire propose de maintenir le tarif pour 2018. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction des dispositions de la délibération 2016-54 pour 2018.

Finances Budget communal : Tarif occupation du domaine public camion pizza

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif annuel d'occupation du domaine public 2017 pour le camion à pizza est de 83 €. Madame le Maire propose un tableau avec différents pourcentages d'augmentation pour 2018. Le Conseil Municipal vote à la majorité, 13 Pour, 2 Contre le tarif de 84,00 €

Finances Budget communal : Tarif occupation du domaine public machine à pain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif annuel d'occupation du domaine public 2017 pour la machine à pain est de 194 €. Madame le Maire propose un tableau avec différents pourcentages d'augmentation pour 2018. Le Conseil Municipal vote à la majorité, 13 Pour, 2 Contre le tarif de 195,00 €

Ressources humaines : Création de poste

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CDD CUI de l'agent recruté pour le remplacement de l'agent technique titulaire d'une durée de 6 mois va se terminer au 30 octobre prochain. Vu les derniers éléments connus concernant l'agent technique titulaire et vu l'arrêt des contrats aidés, il convient d'ouvrir un poste d'agent technique en CDD pour une durée de 6 mois. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création d'un accroissement temporaire d'activité à temps plein pour une durée de 6 mois.

Social : Contribution 2017 au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année le conseil doit se prononcer concernant une participation financière au FSL. Madame le Maire rappelle qu'à ce jour, le conseil n'a jamais accordé de participation considérant que cette compétence appartenait au Conseil Départemental. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un avis défavorable à cette participation

Intercommunalité : Convention de prêt scène mobile

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, pour permettre l'emprunt de la scène mobile appartenant à la communauté de communes, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention en annexe. Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la signature de la convention de prêt de tente de réception et de la scène mobile.

Intercommunalité : Convention de mise à disposition

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des entretiens réunissant le Maire, le secrétaire de mairie, le Président et la DGS de communauté de communes, il apparaît que certains dossiers peuvent être suivis et traités en mutualisant la compétence d'agents. Sur accord de principe de chacun, une convention de mise à disposition de personnel a été conçue pour que le secrétaire de mairie de la commune travaille 10 heures pour la communauté de communes sur le dossier d'aide aux associations musicales dispensant des cours de musique au jeunes jusqu'à 18 ans. Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention. Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention à la majorité, 1 Pour, 2 Contre.

INFORMATIONS DIVERSES

- Réunion CCAS : mercredi 8 novembre 2017 à 19 h.
- Réunion avec les associations : Jeudi 9 novembre 2017 à 19 h.
- Commission communication : jeudi 23 novembre 2017 à 18 h. 30
- Programmation chantier participatif pour le tri du hangar du Centre Technique Municipal : samedi 25 novembre 9 h.
- Commission voirie : jeudi 2 novembre 18 h.
- Vœux du Maire : dimanche 14 janvier 2018
- Commission finances : lundi 13 novembre 2017

QUESTIONS DIVERSES Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15